



Les sciences sociales en question : grandes controverses épistémologiques et méthodologiques

Compte-rendu de la 59^e séance

Quelles sources pour travailler sur la violence djihadiste ?

11 avril 2022

Samy Cohen (Sciences Po, CERI, CNRS) ouvre la 59^e séance du séminaire en rappelant que Fariba Abdelkhah est toujours retenue en Iran, depuis juin 2019.

Du fait de la multiplication des attentats commis au nom du djihad en France, un champ de recherches foisonnant s'est ouvert sur les processus de radicalisation, explorant les trajectoires, les motivations et l'idéologie des auteurs d'attentats. Cependant, ces études, de plus en plus nombreuses, n'explicitent pas toujours les méthodes qu'elles mettent en œuvre. La séance du jour porte sur la question des sources. Deux spécialistes de la violence politique, Xavier Crettiez¹ (Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, CESDIP) et Laurent Bonelli² (Université Paris Nanterre, ISP) sont présents pour

¹ Xavier Crettiez a notamment publié *Soldats de Dieu. Paroles de djihadistes incarcérés*, Fondation Jean Jaurès/L'Aube, 2017 (avec Bilel Ainine) et *Violences politiques-Théories, formes, dynamiques*, Armand Colin, 2021 (avec Nathalie Duclos). Il a dirigé un rapport pour la Direction de l'administration pénitentiaire, *Sociologie du djihadisme français* (avec Romain Sèze et Jennifer Boirot, à paraître).

² Laurent Bonelli est corédacteur en chef de la revue *Cultures & conflits*. Il a notamment publié « Radicalité djihadiste, un regard sociologique », *Le Genre humain*, 61(2), 2019 (avec Fabien Carrié) et *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Seuil, 2018 (avec Fabien Carrié).

discuter de cette question et expliquer en détail la façon dont ils ont travaillé. Ayant mobilisé des sources diverses, telles que les interviews de détenus, les dossiers judiciaires, les notes de synthèse des QER (Quartiers d'évaluation de la radicalisation), ils montrent les atouts et les biais de chacune de ces sources.

Xavier Crettiez

Xavier Crettiez commence par rappeler que la violence djihadiste est un sujet central depuis une dizaine d'années. Lui-même est un spécialiste de la violence politique (en particulier des terrains corse et basque) et il ne s'est penché plus spécifiquement sur la violence salafo-djihadiste que récemment, par intérêt personnel et par opportunité. L'étude sur l'ensemble des hommes incarcérés pour terrorisme islamiste (TIS) en France qu'il a menée avec le sociologue Romain Sèze et avec, substitut du procureur au tribunal de Nancy Jennifer Boirot en 2021 a été commandée par la mission de lutte contre la radicalisation violente, qui dépend de l'administration pénitentiaire.

Les sources de l'enquête

Dans le cas du salafo-djihadisme, la question de l'accès au terrain se pose d'entrée de jeu. Réfléchissant à la meilleure manière d'aborder le terrain en tant que néophyte sur le sujet, Xavier Crettiez s'est d'abord dit, en 2016, qu'il pourrait être intéressant de faire des entretiens en prison. Il a pu s'entretenir avec un certain nombre de djihadistes incarcérés, avec l'aide du ministère de la Justice. Pourtant, cette modalité d'enquête, compliquée et chronophage, n'a pas porté les fruits attendus. Par exemple, les cinq prières quotidiennes des djihadistes qui structurent leur temps en prison rend les entretiens en face à face difficiles, hachurant le discours. Le chercheur et ses collègues n'ont donc pu réaliser guère plus d'une quinzaine d'entretiens, ce qui rendait impossible une quelconque généralisation des résultats. Le besoin d'obtenir des résultats quantitatifs plus importants s'est donc rapidement fait ressentir.

Xavier Crettiez a alors été nommé au COSPRAD (Comité scientifique de prévention de la radicalisation), dont l'objectif est de réunir différents acteurs (universitaires, membres de la DGSI, de la DGSE, etc.) pour échanger sur le sujet de la radicalisation et du partage des sources. En sympathisant avec le directeur de la Mission de lutte contre la radicalité violente (MLRV), Xavier Crettiez a eu la chance d'accéder à un matériau très rare : les fiches des 353 hommes incarcérés en France en lien avec l'islam politique.

Sa base de travail était donc constituée des fiches de synthèse produites au sein des quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER) par des surveillants, des binômes de soutien, éducateurs et psychologues, des agents du renseignement pénitentiaire ainsi que des 137 fiches rédigées par des médiateurs du fait religieux (MFR). Xavier Crettiez précise que les incarcérés sont des TIS c'est-à-dire des individus incarcérés pour « terrorisme islamiste », qu'ils soient en détention provisoire ou condamnés. Ils étaient 454 au 1^{er} octobre 2021, dont 384 hommes et 70 femmes. L'étude portait uniquement sur 353 hommes TIS. Le chercheur n'a pas travaillé sur les droits communs suspectés de radicalisation (DCSR) qui sont 650 dans les prisons françaises.

Au sein de ces QER, de grandes synthèses (une trentaine de pages) sont rédigées à partir d'observations menées sur les djihadistes sur une période de quinze semaines. Durant ce temps, les individus sont interrogés quotidiennement par une multitude d'acteurs différents : éducateurs, psychologues, membres du renseignement pénitentiaire, médiateurs, etc. Ce matériau est une source d'une très grande qualité. Les rapports d'évaluation QER observent tous la même trame. Ils comportent des éléments introductifs et biographiques (parcours socioprofessionnel le parcours de la personne en détention), une analyse de personnalité (essentiellement rédigée par deux psychologues) et le rapport de l'individu à l'évaluation.

En plus des QER, Xavier Crettiez a aussi eu accès à 137 rapports d'évaluation rédigés par les médiateurs du fait religieux (MFR). Ces derniers sont au nombre de 17 et ils sont recrutés directement par l'administration pénitentiaire. L'un des médiateurs n'est autre que Bilel Ainine, ancien étudiant de Xavier Crettiez avec lequel il a rédigé *Soldats de Dieu. Paroles de djihadistes incarcérés* (Editions de l'aube, 2017). Les médiateurs sont tous arabisants et possèdent une connaissance très érudite aussi bien des textes que de l'islam politique. Leur objectif est de mesurer la force de l'empreinte religieuse

sur les djihadistes. Par exemple, ils interrogent ces derniers sur leur connaissance de tel ou tel *hadith*, de tel ou tel verset, etc. Autrement dit, leur rôle est d'évaluer le niveau de connaissance de l'islam des djihadistes, en s'intéressant aussi bien au lexique de radicalité qu'ils mobilisent qu'à la littérature salafiste à laquelle ils se réfèrent.

La fiche rédigée par l'équipe combine les rapports d'évaluation des médiateurs et les QER en synthétisant diverses informations (niveau d'étude, conversion ou non conversion à l'islam, milieu social d'origine, départ effectif ou projet de départ en zone de guerre, etc.). Sur la base de ces deux séries de fiches, Xavier Crettiez a établi avec son équipe une base de données comportant 104 items différents. Très exhaustives, ces sources formalisées peuvent être facilement codées, ce qui facilite l'interprétation des résultats.

Les principales difficultés liées aux sources

Toutefois, explique le chercheur, il ne faut pas exagérer la facilité de l'accès à ces sources rares. La consultation des sources, par exemple, a été rendue compliquée par l'impossibilité de copier les données sur un support informatique. Xavier Crettiez devait systématiquement se rendre sur place, au sein du ministère., s'enfermer dans un petit box, sans possibilité d'utiliser son portable. Il n'avait accès à chaque fois qu'à une vingtaine de pages imprimées qu'il devait demander au préalable.

Dans un deuxième temps, une fois les données collectées, il a fallu mettre en place un dictionnaire de saisie des données par codage en numéro ; dictionnaire qui a été réalisé par Jennifer Boirot, substitut du procureur au tribunal de Nancy. Xavier Crettiez a réalisé la première moitié avec l'aide de Romain Sèze (EPHE-CNRS PSL) et de Jennifer Boirot. Le reste a été effectué avec l'aide de trois étudiants de Sciences Po recrutés pour l'occasion. Il a fallu veiller à uniformiser les interprétations et pour ce faire, se coordonner assez précisément dès le départ.

Xavier Crettiez regrette le cadrage très psychologisant qui domine généralement les rapports QER. La place des psychologues lui semble trop importante. Il s'agit d'une particularité de l'enquête sur la violence djihadiste, la dimension psychologisante est en effet plus faible dans les autres formes de radicalité qu'il a pu étudier par le passé.

Xavier Crettiez regrette également que les fiches des médiateurs soient souvent assez parcellaires. Par exemple, la question de savoir dans quelles mesures les djihadistes présentent des signes d'antisémitisme ou de complotisme a souvent été laissée de côté. Certaines données étaient difficiles à interpréter pour Xavier Crettiez qui n'est ni arabisant ni spécialiste de l'islam. Parfois, le manque de références islamiques lui a posé problème pour saisir des assertions ou des références. Il a dû demander de l'aide à des collègues spécialisés.

Réception de l'étude

Au total, Xavier Crettiez et ses collègues ont pu établir sept grands profils de radicalisés à l'issue de l'enquête. La plupart des djihadistes français présentent des points communs : ils viennent majoritairement de familles plutôt stables, ils sont en situation de précarité économique, ils ont fait peu d'études et ils se sont radicalisés sur Internet. Ils appartiennent à une France urbaine pour près de 60% d'entre eux, 17% viennent de petites villes (moins de 30 000 habitants) et 2% de villages. Xavier Crettiez raconte qu'à peine le rapport fini, ce dernier a fait l'objet d'une importante couverture presse, comme la une du journal *Le Monde* du 29 décembre 2021. Bien qu'ayant prévenu la Mission de lutte contre la radicalité violente de la possibilité de cet article, le cabinet du ministère a exprimé son mécontentement faute d'avoir eu l'information avant parution.

Laurent Bonelli

Laurent Bonelli remercie Xavier Crettiez pour la richesse de son intervention. Il revient sur sa propre expérience d'enquête sur les processus de radicalisation. Avec Fabien Carrié (LIPHA-UPEC), il a mené une enquête auprès de 133 mineurs suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour des faits de terrorisme (essentiellement

des départs en Syrie et en Irak ou des tentatives d'attentats sur le territoire national) ou signalés pour radicalisation. Cette enquête permet d'appréhender la manière dont les situations familiales, les relations avec les institutions, les cursus scolaires ou la socialisation entre pairs façonnent les appropriations de l'idéologie djihadiste.

Comme Xavier Crettiez, Laurent Bonelli revient sur la principale difficulté qui entoure l'enquête sur le djihadisme et la radicalisation : la difficulté d'accéder à un terrain strictement fermé. Pour ce faire, il faut être introduit par des personnes connues des institutions concernées, ce qui suppose d'avoir des relations avec le monde de l'anti-terrorisme. L'accès aux mineurs est plus ardu encore. De ce fait, Laurent Bonelli et Fabien Carrié ont dû signer des chartes de confidentialité.

Il faut également savoir conserver des relations de confiance avec les interlocuteurs. Laurent Bonelli s'accorde avec Xavier Crettiez pour considérer que le contexte ces dernières années a été plus favorable à ce type d'études, puisqu'après les attentats de 2015, la question de la radicalisation et du terrorisme est devenue une des principales préoccupations de l'État, qui a investi dans la connaissance de ces milieux.

Beaucoup de chercheurs étaient déjà mobilisés sur ces questions, mais en 2016-2017, la plupart travaillait sur des sources de presse. Ces dernières ont l'avantage d'être accessibles mais elles n'offrent pas toujours une information de qualité et elles s'inscrivent dans une ligne éditoriale. Elles sont souvent imprécises et peuvent tomber dans le sensationnalisme. Laurent Bonelli en appelle à un usage prudent des sources de presse. Lui-même et Fabien Carrié ont fait le pari de se baser sur des savoirs institutionnels. Dans la lignée des travaux de Michel Foucault, Arlette Farge ou Carlo Ginzburg, Laurent Bonelli considère que la justice est une grande productrice de savoir sur les individus. Les biographies qui en résultent contiennent de très nombreuses données, recoupant des milliers de pages parfois très détaillées sur la vie des mineurs. Les psychologues et les éducateurs ont parfois eu accès au domicile des mineurs et ils fournissent des informations très précises sur l'entourage familial des jeunes. Néanmoins, ces sources ne sont utilisables qu'à condition d'être objectivées, c'est-à-dire d'être rapportées à la façon dont elles sont fabriquées par l'institution.

Pour cela, 57 entretiens (notamment sur les stratégies d'écriture) ont été menés avec les professionnels qui les ont produites et des travaux d'autres collègues ont été

mobilisés. Laurent Bonelli mentionne ceux de Nicolas Sallée sur la PJJ³, qui s'inscrivent dans la même démarche. En dernière instance, Laurent Bonelli plaide en faveur d'un éclectisme dans les méthodes de recherche sur le djihadisme dès lors qu'elles s'accompagnent d'une réflexivité critique.

Laurent Bonelli

Laurent Bonelli se demande comment est retracée la biographie des djihadistes dans les QER.

Xavier Crettiez explique que celles-ci sont établies à partir de deux sources : l'entretien avec les familles et l'enquête judiciaire. Il précise qu'il faut faire une différence dans le traitement de l'information entre ce que va dire un condamné et ce que va dire un prévenu. Un condamné n'a plus grand-chose à perdre tandis qu'un prévenu peut chercher à orienter ses dires pour que celles-ci jouent en sa faveur au tribunal. Existe aussi la crainte de la *taqîya*, c'est-à-dire de la dissimulation. Toutefois, Xavier Crettiez précise que la durée des interrogatoires, environ quinze semaines, limite les risques de double-discours.

Sandrine Lefranc

Sandrine Lefranc (CEE-Sciences Po-CNRS) se demande, d'une part, à qui on compare, dans ce type d'enquête, les individus analysés et, d'autre part, comment peut-on rapporter des faits très variés - ceux constitutifs de l'association de malfaiteurs terroristes, qui vont de la location de voiture et du convoyage à la participation à un attentat - à des dispositions communes et spécifiques ?

³ Nicolas Sallée, *Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.

Xavier Crettiez estime que la catégorie AMT est une catégorie fourre-tout, puisqu'elle regroupe aussi bien des individus poursuivis pour atteinte aux personnes (83), que pour soutien logistique au terrorisme (141) ou pour départ ou projet de départ sur zone de guerre (215). Tous ces items sont très larges : un projet de départ, par définition, n'est pas effectif. On pénalise une volonté criminelle devenue une infraction à la suite des lois de 2015 (qui font du départ sur zone de guerre une infraction pénale) sans preuve avérée qu'il y ait eu une volonté de combattre. L'item « soutien logistique » est lui aussi très vague.

Bartolomeo Conti

Bartolomeo Conti (CEMS-EHESS) travaille depuis plusieurs années sur des profils de personnes radicalisées en prison. Il observe fréquemment un décalage entre ce qu'on peut obtenir par un entretien répété avec les incarcérés et ce que produisent les institutions judiciaires. Par exemple, pour un sociologue, il n'est pas toujours évident de travailler à partir des analyses psychologiques. Comment gérer ce problème ?

Laurent Bonelli est tout à fait d'accord avec Bartolomeo Conti concernant les analyses des psychologues et des psychiatres. Un psychologue peut dire quelque chose comme : « Mais vous ne prenez pas en compte la dimension narcisso-objectale de l'individu ! ». Et sans doute a-t-il raison mais ce n'est pas le rôle du sociologue de le faire, estime-t-il.

Paulo Valerio

Paulo Valerio (Université Humboldt de Berlin). souhaite obtenir des conseils méthodologiques et théoriques sur la meilleure façon de travailler sur les terrains de la radicalisation et du terrorisme.

Laurent Bonelli conseille à Paulo Valerio de regarder comment les chercheurs mènent leurs enquêtes. La question centrale doit être la suivante : comment faire voir le jeu qui peut exister entre des acteurs violents et rester en sécurité en tant que chercheur ?

Ce champ est assez balisé. Il rappelle qu'il faut rester prudent avec les sources de presse, qui renvoient aux logiques du champ médiatique. Les logiques de la presse ne sont pas toujours celles de la sociologie.

Juliette Galonnier

Juliette Galonnier (CERI-Sciences Po) se demande si les rapports étudiés par Xavier Crettiez montrent la présence de désaccords entre les psychologues. Elle s'interroge aussi sur la façon dont sont recrutés les médiateurs du fait religieux.

Sur la question des désaccords, Xavier Crettiez ne peut répondre car il n'a eu accès qu'au rapport final et pas aux réunions de préparation de ce rapport où les conflits ont pu se faire jour.

Il est difficile de recruter des médiateurs du fait religieux car il faut pour cela être arabisant, bien connaître l'islam mais aussi avoir passé avec succès la barrière des services de renseignements. Être de nationalité française est préférable. La Mission de lutte contre la radicalité violente a de vraies difficultés à recruter des médiateurs du fait religieux (17 actuellement). Les besoins sont bien plus importants. Xavier Crettiez regrette cependant l'aspect parcellaire des rapports d'enquête produits par les médiateurs du fait religieux qui bien souvent ne dépasse pas deux pages et apparaissent assez pauvres sur certaines informations (comme le rapport à l'antisémitisme ou au complotisme qui n'est jamais renseigné).

Samy Cohen

Samy Cohen se demande si les institutions sont intervenues dans le processus de production de la recherche et au niveau des résultats.

Xavier Crettiez répond qu'il n'y a eu absolument aucune interférence de la part des institutions dans le processus de production de la recherche, à tel point que leur indifférence a pu être ressentie comme un peu vexante. Sur les réactions produites par les résultats de l'enquête, il ne peut répondre, l'étude n'étant pas encore parue.

Cependant la présentation d'un rapport intermédiaire au directeur de l'administration pénitentiaire puis celle du rapport final au DAP adjoint (directeur de l'administration pénitentiaire) a reçu un très bon accueil.

Laurent Bonelli explique avoir eu carte blanche pour mener sa recherche, ce qu'il estime avoir été rendu possible par le contexte favorable à l'étude des sujets sur lesquels il travaille. Il indique qu'avant la publication, il a remis son rapport à la Garde des sceaux pour validation. Il a également multiplié les restitutions, par exemple auprès des juges anti-terrorisme.

Samy Cohen remercie les deux intervenants pour leur présence et les participants pour leurs questions.

Ce compte rendu a été rédigé par Justine Brisson et relu par les intervenants.